

La chronologie des médias en question

Le Syndicat de l'édition vidéo (SEV) a déposé un recours auprès de Lionel Jospin pour obtenir « l'abrogation du décret du 4 juillet 1983 qui fixe la chronologie des sorties en vidéo des films ». Les éditeurs souhaitent en effet ramener à six mois le délai de commercialisation des films en vidéo, « comme c'est le cas dans les autres pays d'Europe », précise le délégué général du SEV. Ce délai est aujourd'hui de neuf mois après la sortie en salle du film si celui-ci dépasse 1,3 million d'entrées en salle. Or, précisément, plus qu'une réduction de ce délai, c'est une réforme de la grille des dérogations, qui permet de réduire les délais de sortie en fonction des entrées en salles, qui est souhaitée.